DÉPARTEMENT DE LOZÈRE

COMMUNE
DE
MEYRUEIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 septembre 2026

Date de convocation : 3 septembre 2026
Lieu : Mairie de Meyrueis – salle du conseil
Heure d'ouverture de la séance : 18h00
Présents : David HERRARD, Alain GERMANAUD, Pascale LANGLOIS, Hélène CUPILLARD, Nelly MESSY, Michaël DOUSSIERE, Claire LAPLACE, Martin ESTEVE, Gabriel LUCAS, Christelle LEMAIRE, Lionel BERTRAND, Céline TRESSALET.
Absents excusés / Pouvoirs : Christiane SANCH JEANJEAN donne pouvoir à Lionel BERTRAND, et Bernard RIEU donne pouvoir à Alain GERMANAUD.
Absente : Fidélia NGOLO
Secrétaire de séance : Alain GERMANAUD

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative aux travaux envisagés à l'EHPAD et une autre concernant une demande exceptionnelle de subvention. Le conseil municipal accepte ces ajouts.

David HERRARD, maire de Meyrueis déclare ouvert le conseil municipal à 18 heures 00.

1/ Travaux à l'EHPAD des 3 sources

La commune est propriétaire des bâtiments de l'EHPAD et l'hôpital de Florac gère l'établissement. D'importants travaux sont à engager rapidement notamment pour ce qui concerne l'isolation thermique par l'extérieur. Le directeur de l'hôpital/gestionnaire sollicite l'accord de la commune/propriétaire pour conduire ces travaux.

Délibération:

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité	0	0

2/ Demande de subvention exceptionnelle OBL

L'association Opéra Ballet Lozère (OBL) avait déposé une demande de subvention au deuxième trimestre 2026. Celle-ci avait été rejetée par le conseil municipal au motif que l'association n'était pas enregistrée auprès de la sous-préfecture. Les formalités étant désormais accomplies, l'association OBL formule le 8 août 2026 une nouvelle demande de subvention de 1500 €. Après débat, le conseil municipal propose une subvention exceptionnelle de 750€.

Délibération:

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité	0	0

3/ Demande de subvention pour des travaux au château de Roquedols

A la demande de la conservatrice en chef du patrimoine du conseil départemental de la Lozère, des traitements de conservation et de restauration ont été réalisées les 1er et 2 septembre 2026 sur une partie du mobilier du château de Roquedols. Ils ont été conduits par Elodie BEAUBIER, conservatrice. Le montant de la prestation est de 2784,00€ TTC.
Le maire propose de demander une subvention au conseil départemental.

Délibération:

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité	0	0

4/ Recensement des biens vacants

Le 7 juillet 2026, M. X. MEYRUEIX est venu présenter les prestations offertes par la SAFER. En premier lieu, il propose de recenser les biens vacants sans maitre de la commune ; étude d'un montant d'environ 2000€ HT susceptible de bénéficier d'une subvention départementale à hauteur de 50%. Ce recensement peut conduire à une décision d'intégration de biens avec le soutien de Foncier Conseil Aménagement (FCA) avec des coûts supplémentaires : 500 à 550€ HT par propriété à intégrer.

Le maire propose au conseil municipal une délibération autorisant la signature de cette convention.

Délibération:

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité	0	0

De plus, il propose un abonnement à Vigi Foncier qui donne les informations relatives aux ventes immobilières sur la commune. Cet abonnement est d'environ 450€ HT pour la première année puis un coût dégressif à partir de l'année suivante.

Le maire propose au conseil municipal une délibération autorisant la signature de cette convention.

Délibération:

Pour	Contre	Abstentions
0	**Unanimité**	0

5/ Programme « Petites Villes de Demain »

Le programme national PVD a pour objectif d'accompagner les communes de moins de 2000 habitants pour revitaliser les centres-villes, améliorer l'attractivité locale et renforcer les services aux habitants. Pour ce faire, ce programme offre un accompagnement complet aux communes. Initialement prévu jusqu'en mars 2026, il a été prorogé jusqu'en décembre 2026. Meyrueis fait partie des 4 communes de la COMCOM qui bénéficient de ce programme.
Afin de prolonger la mission d'ingénierie jusqu'en décembre 2026 puis en 2027, le conseil communautaire a décidé le 2 juillet 2026 d'un plan de financement intégrant notamment les communes bénéficiaires et la COMCOM.

Le maire propose au conseil municipal une délibération validant ce plan de financement intégrant la participation financière de la commune de Meyrueis.

Délibération:

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité	0	0

6/ Décision modificative pour la voirie

Les travaux de sécurisation de la circulation sur la RD 986 à hauteur du tunnel de Bouillère suite à l'effondrement d'un tronçon du GR6, ont été réalisés en juillet. Non prévus sur le budget initial d'investissement, il est désormais nécessaire d'abonder la ligne « voirie » d'un montant suffisant pour couvrir cette dépense imprévue.
Il est donc proposé de transférer 50 000€ du budget dédié aux travaux de la maison Princival vers la ligne « voirie ». Le budget restant pour la maison Princival est suffisant pour couvrir les travaux à réaliser sur cette fin d'année 2026.

Le maire propose une délibération autorisant la modification du budget d'investissement en ce sens.

Délibération:

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité	0	0

7/ Facturation de l'eau pour le Domaine Aigoual Cévennes

Une ancienne fuite d'eau en amont du compteur du DAC a généré une consommation importante dont il convient de purger le règlement en répartissant celui-ci. La COMCOM a accepté de prendre en charge 17% de la facture, le DAC en a réglé 33%. Il reste donc à la commune à payer le reliquat (50%) : soient 10 400,70€.

Le maire propose d'approuver ce règlement.

Délibération:

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité	0	0

8/ Facturation électronique pour l'ONF

Depuis le 1er septembre 2026, il y a obligation d'avoir recours à la facturation électronique. Dans le cadre de la vente de bois pour les collectivités, l'ONF propose de lui donner mandat pour assurer gratuitement l'émission et la dépose des factures sur Chorus pour le compte de la mairie.

Le maire propose d'accepter ce mandat.

Délibération:

Pour	Contre	Abstentions
Unanimité	0	0

9/ Réévaluation des taxes foncières

La DDFIP propose une opération de fiabilisation des évaluations foncières des locaux d'habitation par complément automatique des éléments de confort. Le but de cette opération est de revoir à la hausse la surface des locaux concernés. Pour ce faire, la DDFIP sollicite un accord de la commune pour acter l'opération.
Aucune délibération n'est nécessaire, néanmoins l'avis du conseil municipal est sollicité sur ce point.
Ce dernier rejette la proposition de la DDFIP.

10/ Urbanisme

La loi « climat et résilience » fixe des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols. Cette loi prévoit notamment que les communes établissent au moins tous les trois ans un bilan de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
La Direction Départementale du Territoire de la Lozère demande ainsi de produire un bilan.
Il n'y a actuellement, aucun document d'urbanisme envisagé sur la commune de Meyrueis.

11/ Questions diverses

- Deux devis estimatifs ont été recueillis par Lionel BERTRAND et Michaël DOUSSIERE pour la réfection du mur de soutènement du GR6. La nouvelle étude de la géotechnicienne devra être portée à la connaissance des deux entreprises afin d'affiner ces devis.
- Au cours de la construction du budget en début de mandat, il n'a pas été tenu compte d'une ressource dont la pérennité n'était pas garantie : il s'agit de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales. Finalement, cette dotation a été reconduite en 2026 et représente 28 948€ pour 2026.
- Un point est fait par Hélène CUPILLARD sur la maison de santé : départ à la fin du mois du médecin généraliste ; démarches conduites auprès de la COMCOM, de l'ARS, du conseil départemental, de la communauté professionnelle territoriale de santé.
- Hélène CUPILLARD fait également le bilan du stage de l'étudiant en communication et des démarches en cours pour l'évolution du site Internet de la mairie.
- Le numéro 2 de la gazette meyrueisienne sortira le 20 octobre. Il est en cours de rédaction avec les différents contributeurs.

Le maire remercie les conseillers et clôt le conseil à 20h40.